

Il était une fois Vaucresson

« Formation initiale »

Chapitre 2

***... L'Éducation Surveillée au IV^e plan
120 éducateurs
Haro sur la mixité
Saint-Brice Savigny-sur-Orge 1963-1968...***

**Bernard Bobillot
Promotion 1964-66**



*« Comment ça marche ? »
« De 45 à aujourd'hui les enfants restent des enfants »
« En allant travailler en prison, je me suis dit ça passe ou ça casse »
« Pour avoir honte... il faut avoir connu la dignité »
« À nous d'inventer les pratiques, c'est ça notre métier »
« La pédagogie, ce n'est pas d'imposer les choses »*

Entretien filmé le 24 mai 2012

Retranscription et notes de bas de page (février 2013)
Michel Basdevant

Association pour l'Histoire de la Protection Judiciaire des Mineurs
Membre associé au laboratoire de sociologie « Printemps »
CNRS/Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

L'entretien filmé et la transcription sont disponibles sur [Criminocorpus](#).

Bernard Bobillot

Qui je suis ? D'accord !

Donc Bernard Bobillot. Pour ce qui est d'aujourd'hui je suis marié. J'ai trois enfants. J'ai six petits-enfants.

Mais en 64, c'était autre chose. J'étais jeune célibataire. Promotion 64-66. Celle, où il n'y avait pas encore l'amphithéâtre à Savigny-sur-Orge. Nous étions un petit peu dans des bâtiments en préfabriqués.

Ce que j'attendais, c'est évidemment de devenir éducateur. Puisque c'est le choix que j'avais fait, à la place d'autres, à l'occasion d'ailleurs d'une rencontre exceptionnelle dans l'établissement scolaire où je me trouvais, où quelqu'un, un chef de service de l'époque qui a changé depuis, était venu pour faire la promotion... Et à cette époque, la promotion, elle tournait autour de l'idée de « un métier de jeune parmi les jeunes ». Il y avait une petite plaquette qui avait été faite. Souhaitant ne pas prolonger mes études plus que de raison, et ne pas rester dans l'enseignement... après avoir fait du scoutisme, comme beaucoup d'entre nous, mais ils ne le disent jamais ! L'idée d'être instituteur me déplaisait. Alors que peut-être qu'aujourd'hui j'aurais changé d'avis... et le métier d'éducateur auprès de délinquants... tel que l'on pouvait imaginer ce qu'était un délinquant dans ces années, m'apparaissait plus adapté, d'autant que l'on pouvait trouver des postes en région parisienne, puisque dans cette promotion, curieusement, j'étais le seul Parisien. Tous les autres venaient... des régions comme on dit maintenant, et pas nécessairement de la banlieue.

Ce que j'attendais, c'était d'apprendre un métier, c'est clair. Ce n'est rien d'autre. Apprendre des techniques. Apprendre un positionnement. Apprendre un métier, au même titre qu'on apprend un métier en rabotant sa planche chez un menuisier.

C'est-à-dire, après coup je me suis rendu compte... c'est d'aller à la recherche de ce métier-là, c'est-à-dire ce message que nous devons faire passer, cette action qu'on est censé avoir auprès d'enfants qui ont dérapé... comment ça marche ? C'est une question qui est restée toujours dans mon esprit, que j'ai répercutée en fin de carrière sur la formation. Je disais toujours à mes jeunes collègues éducateurs, posez-vous toujours la question de savoir comment ça marche. Non pas, pourquoi ça marche ? Ce n'est pas la question, parce que ça ne dépend pas de nous. Mais nous, comment ça marche ? Qu'est-ce qu'on met en œuvre, au niveau des procédures, au niveau du positionnement, au niveau de la technique professionnelle, quels sont les outils que l'on met en œuvre, pour permettre de savoir comment ça marche.

Cette analyse-là, qui est portée maintenant, beaucoup plus qu'elle ne l'était à l'époque. C'est quelque chose qui m'a toujours travaillé, puisque lorsque je suis sorti de cette formation, je suis allé dans un centre d'observation qui me paraissait une technique relativement facile à appréhender, alors que l'éducation en établissement ou en milieu ouvert puisqu'elle commençait à exister, me paraissait un mystère. J'avais l'impression qu'on était amateur et qu'on ne mettait pas en œuvre des outils qu'on pouvait vérifier. Qu'on pouvait analyser. Qu'on pouvait comprendre. Alors que l'observation, il y avait des outils très précis.

Ce qui m'a été donné m'a permis, en tous les cas, au point de départ, d'arriver à cette conclusion actuelle, mais je la fais au bout de 46 ans de métier. Pas au début.

Je n'ai pas de séquences de formation qui m'ont le plus marqué. Globalement cette formation était telle que l'on pouvait l'imaginer ou la créer dans ces années-là. On ne révolutionnait pas le monde. Ce qui était intéressant c'était d'avoir, pour la première fois, dans un cursus de formation, des professionnels, qui étaient des formateurs. Cela changeait de l'Éducation nationale, des professeurs, dont on avait le sentiment qu'ils ne foutaient jamais rien, et qu'ils professaient simplement.

L'intention et la philosophie, de la formation... Les principes pédagogiques ils étaient relativement simples, c'était la transmission d'un savoir, d'un savoir-faire. En même temps d'un savoir être, puisque nous avions des professionnels qui nous encadraient et des professionnels qui animaient et qui organisaient les sessions globales... dans la salle de conférence, qui étaient soit des magistrats, soit des professionnels de l'Éducation surveillée qui avaient des expériences, et qui étaient issus, quand même, pour beaucoup d'entre-eux, des années 45-50, 51-52 et cætera. En 1964, on n'était pas bien loin du début de l'ordonnance de 45, où les premiers magistrats qui se sont intéressés à la Protection judiciaire de la jeunesse, Éducation surveillée de l'époque, étaient des militants. Ils étaient des militants de la cause des enfants. Ils étaient des militants d'un changement de valeurs en fonction d'orientation, ils étaient des personnages qui inventaient. Ils nous donnaient des espérances, des envies. C'était une pédagogie qui était génératrice, d'envies, de désirs, de compréhension, de changements. Cela me fait penser, un peu, à ce que j'ai vécu quelques années en 66 en allant en Afrique en Côte d'Ivoire, faire mon service militaire, au titre de la coopération, c'était le même objectif, alors ça a bien changé depuis bien évidemment, l'homme est ce qu'il est, il s'est intéressé... il a perdu les valeurs morales ! Mais l'idée, c'était d'essayer de voir, ce que l'on peut faire autrement, de ce qui se faisait auparavant. De changer carrément de logique, sur des textes fondateurs, l'ordonnance du 2 février 1945, et sur une envie de voir un petit peu le monde autrement, et de déclencher des pédagogies qui n'avaient rien à voir avec, ce qui a été dénoncé beaucoup plus tard dans les années 68, de l'autoritarisme enfin du moins perçu comme tel, où l'on mélangeait autorité et autoritaire.

Autorité, faire autorité c'est protéger. Être autoritaire c'est ne pas avoir d'autorité, et poser un pouvoir.

Et là j'ai ressenti, cette envie, ce désir, institutionnel... je le dis comme ça aujourd'hui... un désir institutionnel de permettre à des gens d'inventer, sur une base commune.

Ce que j'ai retenu... je le disais encore il y a peu de temps... ce que j'ai retenu c'est que nous avions une espèce de planche commune dans la formation, nous étions très différents les uns des autres, d'origine sociale ou historique... peu importe... ou même d'âge. Il y avait des gens qui étaient beaucoup plus âgés que moi, qui avaient déjà un parcours professionnel, alors que moi je sortais frais émoulu du lycée donc des bancs d'école... on est sorti de là, et à chaque fois que je rencontrais, après coup, d'autres de ma promotion... nous avions ce sentiment d'avoir une idée commune, d'abord de l'enfant délinquant et puis du type de réponses qu'on devait apporter fondé sur l'ordonnance de 45, puis après sur celle de 58, et sur l'article 375 mais beaucoup plus tard...

Ce socle commun, à mon avis, a été quand même, la marque d'une volonté institutionnelle. Est-ce que c'était une volonté institutionnelle... je n'en sais trop rien, en tous les cas, c'est le résultat, et c'est ce qui m'a frappé après coup.

Alors les ouvrages, les auteurs... Je vous dis tout de suite c'est « niet ». Il n'y en a pas pour ainsi dire. Je n'ai aucun souvenir. En plus, à l'époque, j'étais quelqu'un qui lisait très peu. J'ai lu depuis. Cela dit j'ai toujours dit, toujours pensé, que c'est un métier... et tout l'intérêt d'ailleurs de cette association sur l'histoire... c'est un métier d'hommes de femmes et d'enfants, sur lequel on a peu écrit, on a peu dit justement, comment ça marchait. Les éducateurs sont des gens qui écrivent très peu.

J'ai eu la chance de rencontrer des gens et des situations qui m'ont amené ou obligé, à écrire, en particulier en tant que chef de service... donc des rapports annuels... dire comment ça marche... J'ai été obligé de mettre sur papier, des idées ou du moins des pratiques, qui en général, se transmettent de bouche à bouche ou de bouche à oreilles, mais ne se concrétisent pas par un écrit.

Et puis j'ai rencontré, après, dans les années 90-95, des magistrats avec qui j'ai travaillé, qui m'ont amené à travailler auprès du Journal du Droit des Jeunes, auprès de l'Association

Nationales des Communautés Éducatives, et d'écrire des articles, voilà... sur des éléments de droit de la personne, mais aussi sur « C'est quoi le métier d'éducateur ? ».

Je me suis rendu compte aussi, plus tardivement, que... Parlant de ce métier, quand on en parle à des gens qui sont censés ne pas le connaître, qui en ont une représentation, une idée vague, générale, de ce que l'on peut faire, et surtout des *a priori* négatifs vis-à-vis des éducateurs, ce qui est de bonne guerre... Eh bien de parler de notre métier, de dire ce que nous faisons, et de dire comment ça marche, c'est très formateur y compris pour nous-mêmes, et d'abord pour nous-mêmes. Ça nous permet d'améliorer les procédures, ce qui est mis en place, et de se constituer une véritable dynamique professionnelle. On n'est pas des amateurs. On est des professionnels. Alors que nous avons tous des personnalités différentes et l'école était très intéressante à ce niveau-là, et pourtant, au final, c'étaient des professionnels.

Ce que l'on nous a laissé entendre, ce que l'on nous a fait passer, sous des formes pédagogiques particulières, volontaires ou involontaires peu importe, c'est quand même des outils professionnels. Donc nous pouvons nous revendiquer, et cela a été repéré plus tard dans le courant de la carrière.

Les ouvrages donc c'est zéro.

Le sujet du mémoire, écoutez, j'étais... je m'intéressais beaucoup aux maisons de jeunes, c'était à la mode à cette époque-là.... J'ai travaillé autour du théâtre en particulier et du ciné-club plus particulièrement, puisque j'avais déjà expérimenté ça quand j'étais au lycée. J'étais interne dans un lycée où je m'occupais du ciné-club. J'ai pu développer cette activité, et travailler sur... Cela ne s'appelait pas mémoire, ça s'appelait une monographie, sur justement l'impact possible, l'utilisation possible, du ciné-club comme outil pédagogique, outil de réflexion, sur une base qui a été aussi développée à l'école du « fait idée action ». Fait : on voit les choses, on réfléchit sur ce qu'on a vu, et on agit. Je regarde. Je réfléchis. Je fais.

C'est un principe triangulaire qui a été développé pendant les années de la résistance, de manière à faire comprendre aux résistants pourquoi ils se battaient, et pas simplement pour tirer sur de l'Allemand... Quelle était la vision politique de l'action, et pour arriver à cet état, il fallait utiliser les méthodes pédagogiques qui reposaient sur une pédagogie adressée à des majeurs, des grandes personnes entre guillemets, et qui n'était pas simplement le rabâchage ou l'apprentissage par répétition, mais une compréhension... et cette trilogie nous permettait de... J'ai fait un mémoire là-dessus dans la maison des jeunes de Saint-Germain-en-Laye, puisque vous voulez tout savoir !

Alors, en dehors des temps pédagogiques, la formation était aussi une vie collective, certes une vie collective avec les règles de l'époque.

La convivialité bien évidemment. Les chahuts, un petit peu, pas de trop. Pas de trop... Le grand moment était les relations au restaurant... là... il se passait des choses avec les professionnels et le personnel qui géraient ça... Il ne faut pas oublier que nous étions internes, dans des bâtiments séparés, les filles d'un côté...trois bâtiments pour les garçons. Il y avait évidemment quelques rencontres entre les filles et les garçons qui ont donné des mariages que chacun connaît, ou du moins a repérés... Et puis des divorces après coup malheureusement... Nous étions une époque où 68 n'était pas arrivé et il fallait attendre encore un petit peu pour libérer les sexes si je puis dire, des contraintes qui pesaient sur eux, ou sur l'autoritarisme perçu à tort ou à raison de cette époque, ou le paternalisme perçu de cette époque. Je pense que nous étions des gens relativement sages. Peut-être à tort... peu importe, mais nous étions relativement sages. Nous avions des relations cordiales, fraternelles, c'était très scout de France ! Même si certains ne l'étaient pas, nous étions dans cette dynamique, colonie de vacances, boy-scout...

Avec le recul, qu'est-ce que j'ai reconnu de cette formation ? Je vous l'ai dit en partie, cela m'a permis de comprendre, comment ça marche.

Ça m'a permis de rester sur une procédure, qui permettait de savoir comment ça marchait. Alors, quand je dis « Comment ça marche ? », ça m'a été éclairé il y a une dizaine d'années, par quelqu'un qui me l'a dit, qui était un ancien ingénieur en mécanique et qui est tombé dans le domaine de l'action sociale, nous faisions ensemble des choses sur le droit des personnes. Je lui demandais ce qu'il était venu foutre dans ce domaine. Il me disait « moi ce qui m'intéressait c'est comme un mécanicien qui ouvre une montre et qui regarde comment ça marche, c'est comment ça marche le social.

Je pense, qu'en effet, c'est la bonne question. La question fondamentale, qui en dehors de tous systèmes de formation, où on fait un an théorique comme nous on l'a fait et un an « pratique », ou alors on a coupé entre les deux, on a donné ça au Pôle territorial de formation.... Enfin bref, peu importe les systèmes de formation.

Je pense que quand on fait réfléchir ceux qui seront les futurs professionnels sur la façon dont ça doit marcher c'est-à-dire comment ça marche.... Eh bien ça leur permet d'inventer de trouver, d'adapter, en fonction de la situation et des enfants dont ils ont la charge, qui ne sont pas fondamentalement pas très différents de ceux de 1945, même si certains politiques imaginent que la délinquance de 45 n'est pas celle d'aujourd'hui... Je n'en suis absolument pas convaincu.

Les enfants restent des enfants. L'obligation que nous avons vis-à-vis des enfants reste la même. Après on peut adapter. Le type de délinquance correspond à notre société. Le type de délinquance en 45, et le type de délinquance que j'ai connu en 1964 alors que la majorité était à 21 ans et que j'avais tout juste 21 ans, et que je pesais toujours 55 kilos, je vous prie de croire qu'il y avait une violence, qui était bien plus importante et plus inquiétante que celle d'aujourd'hui, les bandes de blousons noirs, étaient des gens hyper dangereux. La délinquance s'est massifiée différemment. Elle est autre, à nous d'adapter les pratiques.

À nous aussi d'aider, à ce que les institutions, les textes, et l'encadrement général politique, de ces adolescents, de ces enfants plutôt. Je préfère enfant à adolescent. On oublie toujours, et ça été relevé récemment par un sénateur de droite, ce qui est tout à fait original, et j'attendais cette révélation depuis très longtemps, et personne n'osait la dire, c'est que 85 % des mineurs délinquants ne deviennent jamais des majeurs délinquants, et c'était vrai en 64, ça valait en 45, ça vaut toujours en 2012, et ça vaudra encore pour toujours, parce que la délinquance elle est liée aussi à des phénomènes de maturité, de maturation. Cela étant... il ne s'agit pas d'être angélique. Et les jeunes merdeux que l'on rencontre aujourd'hui, les jeunes crapules que l'on rencontre aujourd'hui, il faut les considérer comme tels. Il ne faut pas oublier, le fond du fond, « coupable capable ». Or si on reconnaît quelqu'un de capable, c'est que l'on lui reconnaît une dignité. Et si on reconnaît une dignité, on doit traiter la problématique, en termes de droits de la personne, et pas simplement en termes de je ne sais pas quoi... psychologiques et cætera. Culpabilité et capacité, je cite Maryse Vaillant¹ d'ailleurs à ce titre, c'est une phrase qui correspond tout à fait.

Moi j'ai la même foi dans la capacité de l'humanité à parler humain avec des gens, lesquels peuvent l'entendre, que lorsque j'ai démarré, j'avais 20 ans, et que nous avions soi-disant nous les jeunes de 20 ans des illusions et cætera.

J'ai les mêmes illusions, du moins j'ai les mêmes convictions. Nous nous sommes engagés dans ce métier sur des convictions, qui ont été confirmées ou infirmées peu importe. La

¹ Maryse Vaillant (1944-2013) Éducatrice, psychologue clinicienne, formatrice à l'Éducation surveillée puis à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), chargée de cours, écrivaine, Maryse était une femme de cœur, libre, curieuse de la vie. Elle fait partie de celles qui ont choisi « leur vie, leurs métiers et leurs amours ». Plusieurs années, elle a travaillé au Service d'études du CNFE-PJJ, à Vaucresson. Parmi ses 25 ouvrages, citons : *Il n'est jamais trop tard pour pardonner à ses parents* (2001), *Pardonnez à ses enfants : de la déception à l'apaisement* (2012). L'écriture a été pour elle une arme pour se battre contre le cancer.

majorité de mes collègues de l'école avaient des convictions. On peut ne pas être d'accord avec certaines convictions, mais il y avait des convictions.

Alors... « la formation a-t-elle été utile dans votre premier poste ? »

Oui bien évidemment. Mon premier poste ça été la prison de Fresnes. Quartier des mineurs prison de Fresnes. Pour deux raisons. La première j'étais Parisien. J'avais aucune envie de partir en province. La deuxième c'est, en allant en prison... je me suis dit ça passe ou ça casse. Je me suis dit, dans mon imaginaire, je vais voir les plus durs, ce qui n'est pas nécessairement vrai au jour d'aujourd'hui, ni même à l'époque. Et avec mes 55 kilos et des enfants qui avaient à peu près le même âge que moi, 21-22 ans et eux ils en avaient moins de 21 mais pas bien loin. J'ai dit, soit j'assume une autorité de protection, et je suis reconnu comme quelqu'un qui peut-être en relation avec les autres, et faire autorité, même en pesant 55 kilos, ce qui est toujours le cas, ou bien, je me fais bazarder au bout de trois minutes. Et donc, là aussi il a fallu inventer.

C'est vrai que cette formation m'a servi, elle m'a préparé à... trouver les réponses, et à chercher comment ça pouvait fonctionner.

Après j'ai évolué intellectuellement si je puis dire, comme tout le monde, en mieux ou en moins bien, peu importe. J'ai évolué en fonction des postes que j'ai occupés, de responsable de service, puis de tuteur de formation, de tuteur d'agent de justice où là aussi j'ai réappris, ce qui existe depuis la nuit des temps, la fonction tutorale, l'accompagnement des gens sous un autre ordre, et en particulier la capacité à restituer à ces personnes leurs droits fondamentaux. Une réflexion en particulier sur la convention internationale sur les droits de l'enfant... que j'ai rencontrée au hasard de la vie parce que j'ai trois enfants et qu'un beau jour, un magistrat ancien président de l'association des scouts de France est venu dîner à la maison, et m'a apporté, histoire de se foutre de moi, un document de la convention qui venait tout juste d'être ratifiée dans les années 90. Il m'a dit « Tiens vous donnerez ça à vos enfants », et j'ai dit « Tiens, il se fout de moi ... ça c'est bon pour ceux qui sont de l'autre côté de la Méditerranée, nous en France les droits de gens, on connaît ».

Je me suis rendu compte, que ce n'est pas tout à fait comme ça, et qu'il faut balayer devant notre porte. Aujourd'hui les discriminations sont beaucoup plus, redoutables, que le soi-disant racisme dont on veut parler sans savoir ce qu'il y a par derrière. Tout ça, ça évolue, ça change, et puis on rencontre. Ce qui m'a intéressé, ce qui continue à m'intéresser, malheureusement je suis à la retraite mais... c'est la rencontre avec les autres.

On m'a souvent demandé « dans votre métier, vous avez des réussites et cætera » Alors au début je répondais non non. Après je disais oui oui. Si on dit qu'on n'a pas de réussites, on est considéré comme des imbéciles ! Qu'on ne sert à rien ! Il ne fallait pas dire n'importe quelles conneries ! En fait je me suis rendu compte que c'était pas tout à fait comme cela que ça se déroulait, que c'était simplement à un moment proposé à quelqu'un, il se l'approprie, il le prend, il ne le prend pas. Nous n'avons pas la capacité de lui imposer. On ne peut pas enseigner avec des coups de bâton. Ça ne rentre pas, et même si ça rentre ça ressort. On peut à la rigueur fournir des conditions, mais c'est surtout dans la rencontre quand d'un seul coup... non pas l'émotion parce que nous ne sommes pas des hommes d'émotion même si nous sommes des hommes et des femmes de parole... Nous ne devons pas être des hommes d'émotion, mais nous sommes des hommes d'empathie, c'est-à-dire d'entrer en relation avec l'autre, et de lui dire :

« Voilà, d'abord toi tu as de la valeur, même si tu es la pire des crapules. T'as de la valeur, et que tu le veuilles ou non, je ferai en sorte que tu continues à avoir de la valeur. »

Voilà. Et je me souviens d'une idée, d'une histoire qui m'est arrivée, et je terminerai là-dessus, et vous me poserez votre dernière question si vous le voulez. L'histoire d'un jeune homme qui avait donné un coup de couteau mortel à un autre, lors d'une bagarre, et qui avait cette position inverse de celle de l'ancien ministre de la Santé qui disait « je suis responsable

mais pas coupable. Lui disait, « je suis coupable mais pas responsable ». Il était en prison à Osny, et je me heurtais à cette attitude de dire « je ne suis pas responsable » et cætera. En tant qu'éducateur, lui rendant visite, puisque cela fait partie de mes obligations professionnelles, mais ce n'était pas simplement pour aller le voir et pleurer avec lui. J'étais pris au piège, et c'est lui qui me mettait dans son piège, de soit entrer dans son jeu, et lui dire « Ben oui en effet, c'est épouvantable le procureur, les juges, ils te courent après, c'est pas juste c'est pas normal, t'es pas responsable et cætera. » Donc je jouais son avocat, et je n'étais pas à ma place.

Ou alors j'entrais dans le jeu de : « Mais quand même vous avez tué quelqu'un, vous avez quand même fait... et vous n'êtes pas responsable ? » Donc je jouais le rôle du procureur de la République.

L'un ou l'autre je n'étais pas à ma place d'éducateur. Et j'étais incapable de trouver la place d'éducateur...comment ça marche ? Là, à ce moment-là, je ne l'ai pas trouvé.

Et c'est lui qui me l'a donnée. C'est lui. Parce que, à un moment, je lui ai dit, voulant me sortir de mon problème « Mais quand même ce que vous avez fait, ce que vous avez fait c'est grave. » Et là, il m'a sauté à la gorge. C'était un grand noir magnifique ! J'ai crû que j'allais crever ! Il m'a dit « Je-ne-suis-pas-grave ! » Clac... je lui ai dit « Vous n'êtes pas grave ? Vous avez fait... alors maintenant vous êtes qui, vous, maintenant ? Et là j'ai pu entamer... là j'étais à ma place d'éducateur. J'ai pu entamer tout un travail, de réflexion sur son histoire, sur lui-même, un échange. Qu'est-ce que cela a produit ? Apparemment, il s'en est sorti, mais peu importe, ce n'est pas la question. Il s'en serait peut-être sorti sans moi. Je n'ai pas cette prétention. Mais c'est ça que je veux dire... c'est cette rencontre, et ce que nous enseigne les enfants est redoutable. Une petite jeune fille, qui avait commis une infraction, avait été déférée au tribunal de Bobigny où je travaillais. Elle était un peu crapuleuse, pas sympa... elle était sympa la même... bon elle n'était pas... enfin bref... comme je disais, elle avait tout pour plaire, elle faisait tout pour déplaire, on ne savait pas ce qu'elle faisait là, ça m'énervait. Ça m'énervait. Ça m'énervait. Là aussi je ne comprenais pas. Je n'arrivais pas à comprendre. Je n'arrivais pas à voir comment cela marchait. Comment ça avait marché. Et à un moment j'ai craqué. C'est humain. Je lui ai dit « Mais Mademoiselle, quand même, vous n'avez pas honte, de ce que vous avez fait ? ».

C'est tout ce qu'il ne faut pas dire. Mais je l'ai dit. Peu importe. Je l'ai dit. J'ai fait preuve là, d'humanité. D'une humanité excessive. Elle m'a répondu « Pour avoir honte, il faut avoir connu la dignité ». Mets ton mouchoir dessus, Bernard Bobillot, et va te coucher.

Connaître la dignité ça voulait dire, avoir été institué, comme sujet de droit, comme une personne qui a de la valeur, qui n'est pas un vaurien. Un vaurien qui ne vaut rien. Certainement que... après coup... là c'était juste au niveau du SEAT², donc je ne l'ai pas revue après, mais il aurait été intéressant de gratter, de savoir pourquoi, elle s'estimait, ne pas avoir reçu la dignité. Ne pas avoir été posée dans cette dignité de personne humaine. Voilà, ce sont des petits trucs comme ça. Je pense que ce sont des résultats à la fois de l'expérience personnelle, mais aussi de la base qui nous a été donnée.

Alors, question idiote, faut-il recommencer ce système-là ou un... non non, on prend notre part. Au même titre que j'ai travaillé en prison, le travail que nous y faisons correspond-t-il à ce qui se passe maintenant dans les Établissements Pénitentiaires pour Mineurs, non.

Ce que je regrette simplement, c'est qu'à aucun moment, on se soit inspiré de nos expériences, y compris pour les dénoncer. On n'a jamais fait de table ronde, pour essayer de voir ce qu'on pouvait faire aujourd'hui, en mettant les enfants en prison. Voilà, et ne pas répondre simplement à du dogmatisme soit politique, soit idéologique et cætera.

² Service éducatif auprès du tribunal (Bobigny 93).

Michel Basdevant

Merci déjà, avant une dernière question...

Bernard Bobillot

C'était avec plaisir.

Michel Basdevant

Vous avez presque répondu à la question que je voulais vous poser ! Mais je vais vous la poser quand même !

Bernard Bobillot

Oui oui. Posez-la quand même...[Rires]...

Michel Basdevant

On revient en 2012. On va rêver un peu. Enfin surtout vous. Par un coup de baguette magique... vous êtes responsable de la formation initiale à Roubaix, puisqu'en ce moment, ils sont à Roubaix, quelles sont vos priorités, vos fondamentaux, à faire passer aux personnels de la PJJ, en 2012 ?

Bernard Bobillot

...

Michel Basdevant

Ah je ne filmais pas ! J'étais pris par vos paroles.

Bernard Bobillot

Je vous remercie. On va recommencer.

Michel Basdevant

J'écoutais. Je ne filmais pas !

Bernard Bobillot

Tant mieux, tant mieux ! J'en suis ravi ! C'est ça la rencontre !

Michel Basdevant

Je ne travaillais plus. J'écoutais.

Bernard Bobillot

Merci. Cela me fait énormément plaisir, mais c'est ça la rencontre.

Donc... la première idée... c'est les stratégies de base. Des stratégies avec des procédures, c'est-à-dire comment ça marche ? C'est-à-dire, définir comment marche le métier d'éducateur. Qu'est-ce qu'on met en oeuvre, pour que cela puisse marcher ?

Ça c'est une réflexion qui peut porter sur le social, le psychologique, le pédagogue, tous les aspects techniques.

J'ai souvent tendance à dire, la loi, elle existe. À nous d'inventer les pratiques Il ne s'agit pas uniquement de se référer à un texte, qui est vide non pas de sens, mais qui est vide de pratique humaine. À partir d'un texte, que nous avons à lire, parce que la loi, ça se lit, à nous d'inventer les pratiques ? C'est ça notre métier. Mais inventer des pratiques... nous sommes

dans une institution avec des obligations, nous ne pouvons pas faire tout et n'importe quoi. Il y a une organisation. Il y a une légitimité, à dire ou à ne pas dire.

Alors, première réflexion fondamentale, comment ça marche ?

Deuxième réflexion fondamentale : De quelle légitimité... enfin sur quelle légitimité on travaille ?

Il y a la légitimité législative, légale, juridique, le texte, les textes qui nous encadrent légitimement. Et puis, quelle est la légitimité d'aller voir les gens, de leur dire, de leur expliquer... quels sont les outils que nous pouvons utiliser, pour être reconnu comme ayant une parole que l'on peut écouter, que l'on peut entendre.

Après on n'en fait ce que l'on veut de cette parole. La pédagogie ce n'est pas d'imposer des choses.

Double légitimité, une législative. L'autre pédagogique.

Comment met-on en œuvre une légitimité, pédagogique ? Et pour en finir, puisque c'est du grand cadrage... c'est qu'il y a des outils particuliers qui sont à notre disposition, et que jusqu'à présent on a très peu utilisés.

Le premier, c'est la convention internationale sur les droits de l'enfant, et non pas comme on a tendance à le dire « des droits de l'enfant ».

Il y a une déclaration des droits de l'enfant. C'est déclaratif. On annonce que l'on va faire ça. Mais la convention internationale, c'est prendre des engagements. D'ailleurs le fonctionnement de la convention internationale, lui a donné aussi, des instruments de contrôle, de sa mise en œuvre, y compris dans des associations, auxquelles je participe d'ailleurs, mais peu importe.

Le gouvernement doit rendre compte tous les ans, aux députés, de la mise en application de la mise en application des dispositions de la convention internationale sur les droits de l'enfant, que nous avons ratifiée ! Et l'ONU, nous dit « Vous ne l'avez pas appliquée » !

Le dernier rapport qui a été fait par le gouvernement, a été retoqué sur 100 propositions !

En particulier, la recherche sur la notion « d'intérêt de l'enfant ». Et non pas de l'intérêt simplement, mais de l'intérêt supérieur. Quelle est cette notion ? Pour laquelle on a signé.

Voilà l'outil, sur lequel on doit travailler, non pas, comme toujours, mettre en avant exclusivement des devoirs des droits pardon, exclusivement des droits, en pensant par derrière que l'on a que des devoirs, ce qui est complètement aberrant, parce que nous avons des obligations mais pas de devoirs.

Cette convention internationale permet, d'utiliser des outils, de droit, de droit de la personne.

Moi, je n'ai pas fait, de droit à l'école. J'ai le bac... Point final.

Par contre, pendant 46 ans, j'ai fait du droit vivant.

C'est-à-dire de la réaction de gens :

« Je suis dans mon droit...

Je ne suis pas dans mon droit.

J'ai le droit.

Je n'ai pas le droit,

Parfois j'ai le droit.

Pourquoi je n'ai pas le droit ? »

Voilà.

Et il y a des outils.

Et le deuxième outil, sur lequel il faut travailler, c'est la loi de 2002, sur les procédures permettant de faire en sorte, que la relation, entre le justiciable... L'utilisateur...

Enfin utilisez le terme que vous voulez...

Le terme exact, c'est la personne, c'est la loi sur les usagers, mais en fait le terme d'usager, n'est que dans le texte de la loi. C'est sur la personne. La personne, mineure majeure et cætera. Donc le respect du droit de la personne.

Quelles sont les procédures, que l'on met en œuvre, de manière, à ce que les gens aient l'impression de participer à la vie qui les concerne ?

Et pas simplement, à celle, qu'on veut leur imposer.

C'est un travail fondamental.

La loi de 2002. De février 2002. Janvier 2002 pardon.

Elle s'applique, à la PJJ en particulier. Elle s'applique à d'autres institutions.

Curieusement certaines institutions n'y sont pas sujettes et soumises.

Mais, voilà, des outils qui, de mon point de vue, au jour d'aujourd'hui, sont prioritaires ;

Donc, comment ça marche ?

Légitimité de notre action.

Application de la convention internationale, dans les pratiques professionnelles, et application de la loi de 2002, qui se met progressivement en œuvre.

Mais, comme tout fonctionnaire, dès qu'une loi nouvelle arrive, on a le sentiment que la loi, ça interdit.

Alors que fondamentalement, ce que nous avons complètement oublié, c'est que la loi, d'abord, ça autorise.